

D.2021.06.02.4.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.5 – Renouvellement des systèmes P+R : Marché n° M 2018-0242 conclu avec l'entreprise MALET relatif au renouvellement du système de gestion des parcs relais – Lot 2 : GC - VRD – Approbation de l'avenant n° 3

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-4-5D-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Par délibération D.2017.02.01.1.1 du 1^{er} février 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de l'opération pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais pour un montant prévisionnel de 5,5 millions d'euros HT (valeur février 2017).

Le schéma directeur des P+R prévoit un renouvellement du système de contrôle d'accès aux P+R à partir de fin 2018, avec une mise en service progressive.

L'opération comprend deux lots :

- Lot 1 : « Fourniture et équipements Systèmes »
- Lot 2 : « Génie Civil – Voirie Réseaux Divers ».

Le lot 2 «GC - VRD» concerne la réalisation des travaux de Voirie Réseaux Divers, de génie-civil et de construction d'un local technique nécessaire au renouvellement des équipements de contrôle d'accès des parkings P+R suivants : Basso-Cambo, Argoulets, Arènes, Jolimont, Balma Gramont, La Vache, Borderouge, Ramonville.

Par délibération D.2018.12.12.8.11 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical a autorisé son Président à signer le marché M 2018-0242 pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 2 : GC - VRD pour un montant de 2 321 408,20 Euros HT.

Un avenant n° 1 en date du 11 février 2020 a prolongé le délai global du marché de 4 mois. La date de fin du marché a été reportée au 14 juillet 2020. Sans impact financier, cet avenant n'a pas été présenté au Comité Syndical.

Un avenant n°2 en date du 9 novembre 2020 a pris en compte des travaux supplémentaires portant le montant du marché à 2 440 325,50 € HT, soit une augmentation de 5,12 %.

Le marché a été réceptionné le 10 juillet 2020 avec réserves. Le marché est en période de garantie de parfait achèvement, et le décompte général définitif n'a pas été établi.

Le présent avenant n°3 a pour objet de régler les quantités supplémentaires exécutées par le titulaire Malet et constatées par le maître d'œuvre en fin de marché.

Lors de la finalisation des travaux préalablement à la réception avec l'Exploitant, des ajustements finaux ont nécessité la mise en œuvre de travaux qui font l'objet de quantités supplémentaires de prix du bordereau.

Les ajustements finaux concernent :

- La réalisation d'espaces verts engazonnés sur des surfaces complémentaires
- La réfection d'enrobé à la suite d'une intervention sur fuite d'eau du réseau enterrée
- La confection de travaux complémentaires suite à l'évolution du quantitatif des équipements du marché système
- Le changement de portiques et potences à la suite d'incidents avant réception
- Le déplacement ou changement de portiques ou potences de gabarit afin d'améliorer le parcours usagers ou remplacer celles existantes qui ne pouvaient en définitive être conservées
- Le déplacement de support d'éclairage initialement s'avérant gênant la circulation des piétons
- La mise en place de mobiliers urbains complémentaires afin de mieux guider les usagers ou de parfaire la fermeture périmétrique des sites
- L'élargissement de trottoir ou reprise de rampe d'accès vers les places réservées aux P+R

L'ensemble de ces prestations sont réalisées sur la base du Bordereau des Prix Unitaires du marché. Ils n'induisent pas de prix nouveaux mais uniquement des quantités supplémentaires.

L'incidence financière totale du présent avenant est de + 81 546,65 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

Montant initial du marché :	2 321 408,20 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	-
Montant de l'avenant n° 2 :	118 917,30 € HT
Montant de l'avenant n° 3 :	81 546,65 € HT
Nouveau montant du marché :	2 521 872,15 € HT

Au regard du montant initial du marché de 2 321 408,20 € HT, le montant de l'avenant n°3 représente une augmentation de 3,51%, portant l'augmentation à 8,63 % pour l'ensemble des avenants.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 17 mai 2021, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 au marché n° M 2018-0242 avec l'entreprise MALET et la dépense correspondante.

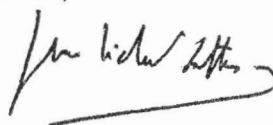
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 3 au marché n° M 2018-0242 à conclure avec l'entreprise MALET pour un montant de 81 546,65 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité

	AVENANT N° 3
---	----------------------------

Avenant n° 3

Marché n° M2018-0242 du 20 décembre 2018

Objet : Renouvellement du système de gestion des parcs relais – Lot 2 : GC - VRD

Montant initial du marché : 2 321 408,20 € HT

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	11/02/2020	Prolongement délai marché	-
Avenant	2	09/11/2020	Modification prestations et ajout de prix nouveaux	2 440 325,50 €HT

Entre,

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, Esplanade Compans Caffarelli

BP 11120

31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

MALET - Agence de Toulouse Nord

97 bis chemin de Gabardie

31200 TOULOUSE

Représentée par son Directeur

D'autre part,

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 3 au marché n° M2018-0242 du 20 décembre 2018.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-4-5D-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le marché M2018-0242 a été notifié le 20 décembre 2018 à la société MALET pour la réalisation des travaux de VRD et génie-civil nécessaires au renouvellement des équipements de contrôle d'accès des parkings P+R de la ligne de métro ligne A et ligne B.

Le marché a été conclu pour une durée de 14 mois à compter du 14 janvier 2019, date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le 11 février 2020, un premier avenant a été signé afin de prolonger le délai global du marché. La date de fin du marché est portée au 14 juillet 2020. La prolongation de délai n'a pas eu d'impact sur le montant initial du marché.

Le 9 novembre 2020, un avenant n°2 a été signé afin de prendre en compte des travaux supplémentaires portant le montant initial du marché à 2 440 325,50 €HT.

Le marché a été réceptionné le 10 juillet 2020 avec réserves.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de régler les quantités supplémentaires exécutées par le titulaire Malet et constatées par le maître d'œuvre en fin de marché.

ARTICLE 2 – Rémunérations complémentaires à l'évolution des quantités mise en œuvre

Lors de la finalisation des travaux préalablement à la réception avec l'Exploitant, des ajustements finaux ont nécessité la mise en œuvre de travaux qui font l'objet de quantités supplémentaires de prix du bordereau.

Les ajustements finaux concernent :

- La réalisation d'espaces verts engazonnés sur des surfaces complémentaires
- La réfection d'enrobé à la suite d'une intervention sur fuite d'eau du réseau enterrée
- La confection de génie civil complémentaires suite à l'évolution du quantitatif des équipements du marché système
- Le changement de portiques et potences à la suite d'incidents avant réception
- Le déplacement ou changement de portiques ou potences de gabarit afin d'améliorer le parcours usagers ou remplacer celles existantes qui ne pouvaient en définitive être conservées
- Le déplacement de support d'éclairage initialement s'avérant gênant la circulation des piétons
- La mise en place de mobiliers urbains complémentaires afin de mieux guider les usagers ou de parfaire la fermeture périmétrique des sites
- L'élargissement de trottoir ou reprise de rampe d'accès vers les places réservées aux PMR

L'ensemble de ces ajustements induit un montant de prestation supplémentaire de **81 546,65 €HT**.

L'ensemble de ces prestations est réalisé sur la base du Bordereaux des Prix Unitaires du marché. Ils n'induisent pas de prix nouveau mais uniquement des quantités supplémentaires.

ARTICLE 3 – Prix nouveaux

Sans objet.

ARTICLE 4 – Délai

Ces prestations complémentaires ne modifient le délai global et la date de fin du marché.

ARTICLE 5 – Incidence de l'avenant sur le montant global du marché

Le présent avenant entraîne une plus-value de 81 546,65 €H.T. Le tableau suivant détaille les évolutions financières du marché :

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant n°2	Plus-value financière avenant n°3	Plus-value financière avenants n°2 et 3	Total marché après avenant n°3
2 321 408,20 €HT	118 917,30 €HT (+5,12%)	81 546,65 €HT (+3.51%)	200 463,95 €HT (+8,63%)	2 521 872,15 €HT

Le détail quantitatif et estimatif du marché est remplacé par le détail quantitatif et estimatif joint au présent avenant.

ARTICLE 6 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 7 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

- ☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

ANNEXE 1 : Détail Quantitatif et Estimatif du marché modifié suite avenant 3